

Territoires du Rwanda-Urundi .
Résidence du Rwanda.

S e c r e t a r i a t .

n° 533/P.I./Instruct.

Objet :
Destitutions du chef
et sous-chef.

1 P.I.
26 3.81
V 5

Kigali, le 18 mars 1937.



Monsieur l'Administrateur Territorial ,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Gouverneur des Territoires estime , avec la Commission des Mandats , que les changements de personnes dans les endres indigènes du Rwanda - Urundi sont trop fréquents.

Je vous rappelle ma lettre N°1520/P.I. du 21 - 12 - 1933 et vous confirme les instructions qu'elles contiennent .

Il ne peut plus être question de recourir à la destitution d'un sous - chef - à fortiori d'un chef - si ce n'est en cas d'absolute nécessité , ces termes étant interprétés au sens le plus strict .

Le regroupement de petites chefferies en une nouvelle circonscription plus large ne sera plus notamment considéré comme un motif suffisant pour justifier des destitutions de notables .

Pour le Resident du Rwanda , absent
L'Administrateur Territorial Principal

A.Gille ,

F.M.J.
F.M.J.

Monsieur l'Administrateur Territorial

Ruhengeri